

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 19 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
26 décembre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vente de la parcelle
B n° 2013.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. le Maire

Absents excusés :

Mme ADAM Nathalie
Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc

N° 93/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal
du projet de vente de la parcelle communale cadastrée en section B n° 2013, lieudit « Les jardins du Pâquis »
d'une contenance de 16 m² à Monsieur Pascal ROSSI.

Le prix de vente est fixé à 10 € le m² auquel viendront s'ajouter les frais de
découpage parcellaire et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Ces explications entendues,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté,

- Décide de la vente à Monsieur Pascal ROSSI de la parcelle communale B n° 2013 d'une contenance de 16 m² au prix de 10 €/ m² plus les frais de découpage parcellaire et de notaire à sa charge,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à bien l'ensemble des démarches administratives dont la signature de l'acte chez le notaire, Maître Guillaume COLIN.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire